

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 2 MAI 1913.

Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1913 (1).

AMENDEMENTS PRÉSENTÉS PAR LE GOUVERNEMENT.

Bruxelles, le 30 avril 1913.

A Monsieur le Président de la Chambre des Représentants, Bruxelles.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous adresser deux amendements au projet de Budget de mon Département pour l'exercice 1913.

Ensuite de ces amendements, ledit projet de Budget s'élève :

1° Pour les dépenses ordinaires à fr.	25,237,150 »
2° Pour les dépenses exceptionnelles à	10,000 »

Ensemble. fr.	25,247,150 »
-----------------------	--------------

Agréez, je vous prie, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Finances,

M. LEVIE.

(1) Budget, n° 4, XII.
Rapport, n° 150.

NOTE

AMENDEMENTS.

Première section. — Dépenses
ordinaires.CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 7. — Service de la Monnaie fr. 19,200 »

Eerste sectie. — Gewone
uitgaven.

HOOFDSTUK I.

MIDDENBESTUUR.

ART. 7. — Muntdienst. fr. 19,200 »

On propose d'augmenter de 2,000 francs le crédit porté au projet de Budget.

La Commission permanente pour l'étude des questions monétaires, réorganisée par arrêté royal du 20 février 1912, est entrée dans une période d'activité. Son Secrétariat dépend de l'Administration des Monnaies. A raison de ce nouveau service, il faudra pourvoir à des dépenses spéciales de fournitures de bureau, d'impressions, etc., ainsi qu'à la rémunération de travaux extraordinaires du personnel administratif.

CHAPITRE II.

ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA
DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.

ART. 10. — Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents du Trésor fr. 79,950 »

HOOFDSTUK II.

BESTUUR DER THESAUURIE EN OPENBARE
SCHULD IN DE PROVINCIËN.

ART. 10. — Bureel-, klerk-, huurkosten, enz., der agenten der Schatkist fr. 79,950 »

On propose d'augmenter de 8,000 francs le crédit porté au projet de Budget, aux fins de relever les indemnités allouées, pour frais de gestion, à certains agents du Trésor, indemnités devenues insuffisantes par suite du développement des affaires en général et spécialement de celles qui résultent de la reprise du Congo.